

ON S'ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur. On en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES. 25 centimes la ligne.

RECLAMES

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 31 août, Du 1 septembre, Du 2.

BULLETIN.

Le Moniteur annonce que l'Empereur, accompagné du Prince Impérial, a passé hier en revue le 2e régiment des voltigeurs de la garde, le régiment des dragons de l'Impératrice et le dépôt du 81e de ligne formant la garnison de Fontainebleau ainsi que la compagnie des sapeurs-pompier de la ville.

S'il faut en croire un journal de Toulouse, le Maréchal Niel, ministre de la guerre, aurait, en prenant la présidence du Conseil général du département de la Haute-Garonne, aurait prononcé un discours dans lequel il aurait dit en substance : que notre armée est animée du meilleur esprit, que nos arsenaux sont pleins, notre armement excellent, nos ressources financières à peu près inépuisables et que, dans l'état des choses, si l'on compare la France avec les autres puissances de l'Europe, il est permis d'affirmer, non sans un légitime orgueil, qu'elle seule en ce moment peut à son gré faire la paix ou la guerre.

Le Standard considère comme dénués de fondement les bruits répandus sur les projets attribués à la France au sujet d'une entente à établir avec la Belgique et la Hollande. Ce journal ajoute : « Nous pouvons avoir confiance dans les efforts que fera l'Empereur en vue de conserver la paix. »

Des bruits contradictoires circulent toujours sur la situation du ministère italien. Tandis que la Nazione dément ces rumeurs avec persistance, la Gazette d'Italie croit savoir que MM. Cadorna et Borromeo auraient donné leur démission de leurs fonctions, l'un de ministre, l'autre de secrétaire de l'intérieur. La Gazette de Turin dit de son côté que le général Ménabrea serait allé

à Nice, non pour affaires de famille, mais pour se rendre de là à Toulon afin d'y conférer avec le chevalier Nigra qui voulait communiquer verbalement au président du conseil « des nouvelles très-graves. »

Il est positif que Garibaldi a donné sa démission de député au Parlement. Quant aux bruits de prochaines modifications ministérielles la Nazione les dément dans les termes les plus catégoriques.

Les bruits de prochaines modifications ministérielles en Espagne commencent à reprendre consistance. Plusieurs journaux s'en font l'écho. D'après la Liberté, la reine Isabelle serait à la veille d'appeler au pouvoir les partisans les plus modérés de l'union libérale et de confier la présidence du nouveau cabinet au maréchal Concha. La France dit que rien, dans ses renseignements particuliers, n'est venu confirmer cette éventualité.

Une importante nouvelle nous arrive d'Amérique. Le 25 juillet, la forteresse d'Humaita a été abandonnée par les Paraguayens qui manquaient de vivres et immédiatement occupée par les forces alliées. La garnison Paraguayenne, forte de 4,000 hommes, a opéré sa retraite sous le feu des navires brésiliens, et s'est vu assaillie de toutes parts par des troupes nombreuses auxquelles elle a résisté avec un grand courage. 250 canons et une énorme quantité de munitions de guerre et d'armes de toute espèce sont tombés au pouvoir des alliés.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Marseille, 31 août.

Le Sémaphore publie une dépêche de Toulon, annonçant que M. Dufau a accepté cordialement la candidature qui lui était offerte et qu'il arrivera à Toulon le 5 septembre.

New-York, 20 août.

A la suite d'un grand meeting, un conflit a éclaté entre les nègres et la police. Celle-ci avait essayé d'arrêter quelques affranchis qui commettaient des désordres.

Deux nègres ont été tués et plusieurs autres ont été blessés.

Les démocrates de l'Ohio ont nommé pour le Con-

faisiez-vous, monsieur ? Indifférent de votre femme, peu soucieux de votre enfant, oublieux de vos devoirs, vous jetez à toutes les distractions, à tous les plaisirs, vos inspirations de jeunesse, un cœur qui appartenait à moi et à votre enfant !... Et, aujourd'hui, vous implorez le pardon, vous tombez à genoux !... A genoux !... Moi aussi, monsieur, j'y suis tombée à genoux, et cela bien des fois... Je priais pour mon enfant, et je priais pour son père !... Il y avait dans la voix de la jeune femme une émotion majestueuse qui dominait le comte ; il baissait la tête comme un coupable.

— Ah ! il serait trop facile de tuer moralement une femme ; de la torturer pendant de longues années, et de revenir après, de plaisir fatigué, repu, lassé de désordre, lui dire : J'ai eu tort, je me repens, pardonnez-moi !... — Monsieur, la femme qui ne s'est jamais plainte, qui, par respect, et pour vous et pour elle, le repenir ne suffit pas ; il lui faut l'expiation. — Restons dans nos conventions, et marions notre fille. Le mariage fait j'aurai la force de supporter le front haut le jugement du monde, et la séparation commencée par vous, recevra, à ma demande, son caractère légal !... Un bruit insolite se fit entendre dans l'antichambre un cri, des pas précipités. La porte s'ouvrit, et Plock, aidé d'un autre domestique, entra portant Jeanne évanouie, qu'ils déposèrent sur le divan.

III.

La pauvre enfant est toujours évanouie. Son père, sa mère, les domestiques lui prodiguent des soins. Enfin, elle rouvre les yeux.

— Où suis-je ?

grès M. Wallandighan et les républicains M. Ashley. Le bruit court que les Kublux-Khan multiplient les actes d'agression dans le Tennesse.

Marseille, 30 août soir.

Les lettres de Rome, apportées par le paquebot de Civita-Vecchia, annoncent que le cardinal de Reisach étant venu à Magliano sans exequatur pour prendre possession de ce siège épiscopal, comme successeur du cardinal d'Andrea, a été décrété d'arrestation par le gouvernement italien. Le cardinal, prévenu, a pu rentrer sur le territoire pontifical. Le télégraphe, coupé par les inondations, avait transmis l'ordre de Florence trop tard.

Les Coalitions politiques

M. Dufau, ex-rédacteur du Constitutionnel en 1830, adresse la lettre suivante au Constitutionnel. On y verra que Carrel n'était pas plus partisan des coalitions que M. Thiers.

Monsieur le Rédacteur en chef,

La lecture de l'excellent article que vous avez consacré, dans le n° du 22 courant, à la question des coalitions politiques, m'a rappelé un fait déjà bien ancien, puisqu'il remonte à l'année 1833, mais qui intéressera, je crois, néanmoins, les lecteurs de votre feuille, car il se rapporte à l'un des plus illustres écrivains de l'opposition républicaine, à Armand Carrel. Je l'extrait textuellement de souvenirs dès longtemps recueillis.

Je remplissais au Constitutionnel, à l'époque dont il s'agit, les fonctions qui vous sont dévolues aujourd'hui, et je maintenais de mon mieux la ligne politique désignée sous la dénomination de centre gauche. Un journal de province avait publié un petit article par lequel il annonçait que dans un département méridional s'était formée en faveur de l'éminent publiciste, pour le porter à la députation, une alliance carlo-républicaine, comme on disait alors, à laquelle il donnait pleinement adhésion.

Le fait avait simplement passé dans notre feuille sans qu'on y eût ajouté aucune réflexion. Mais j'appris dès le matin que Carrel était furieux, et, vers deux heures, je le vis entrer dans mon cabinet, froid et raide, le regard empreint de cette expression qui donnait brusquement à sa physionomie un caractère de méchanceté pourtant étrangère à son âme. Dès longtemps résigné à toutes les éventualités de la position que j'avais acceptée, j'invitai avec le plus grand calme Carrel à s'asseoir, et j'allai au-devant de sa plainte en lui parlant moi-même de cet article qui motivait sans doute sa visite ; je lui déclarai, ce qui était vrai, qu'il n'y avait pas eu dans sa publication la moindre intention désobligeante pour lui ; qu'on l'avait coupé dans la feuille provinciale, et envoyé à l'impression sans y attacher d'importance ; mais ce n'était pas assez de cette déclaration pour calmer l'irritation de mon ombrageux interlocuteur. Il riposta avec aigreur qu'il était inconcevable « qu'on ait pu admettre qu'il » y avait concert entre lui et le parti légitimiste ; qu'il » se regardait comme insulté » par une telle publication, et exigeait en réparation l'insertion d'une lettre qu'il adressait au journal. Il me présenta cette lettre.

— Près de nous, — dit le comte, — dans les bras de ta mère.

— Oh, oui, je me reconnais... ma mémoire revient.

— Mais comment cela t'est-il arrivé ?

— Je ne saurais dire... J'étais sortie... dans le jardin... je marchais dans la grande allée, sous les tilleuls, lorsque la chaleur, les fleurs, je ne sais... ma tête s'est troublée tout à coup... un vertige m'a prise... et je suis tombée... Je ne me souviens plus de rien.

— C'est bizarre !... murmure la comtesse.

— Je vous demande bien pardon, — ajoute Plock, que la gravité de la situation autorise un peu, — mais je crois que mademoiselle se trompe.

— Non, non, je ne me trompe pas !... fait-elle d'une voix faible.

— C'est bien plutôt le parfum des lauriers roses et des oranges qui sont là à côté, car c'est dans l'antichambre que nous l'avons trouvée étendue sur le parquet...

— Non, non c'est bien dans le jardin, répète la pauvre enfant.

— Oui, c'est dans le jardin !... appuie le comte, ne fais pas attention, mon enfant !... Vraiment Plock, je ne vois pas pourquoi tu la conredis de la sorte au lieu de la calmer.

— Oh, monsieur le comte, je n'ai rien dit ; je vous demande pardon...

Et en s'en allant, il ajoute à part lui :

— Dame, je croyais que c'était dans l'antichambre, mais du moment que cela contrarie Monsieur, soit, c'est dans le jardin.

— Il faut me pardonner, mes chers parents, de vous faire ainsi de la peine, mais je suis si faible aux sensations de la vie ! et le bonheur, de vous avoir revus... la pensée que nous ne nous quitterons plus jamais, cela m'a causé une joie si vive... et puis, l'émotion de tout à l'heure...

Je la pris, je la lus lentement et lui dis avec une fermeté contenue après avoir fini : — Je ne saurais publier une telle communication. — A ces mots, il se lève furieux. — Doucement ; repris-je du même ton, veuillez vous asseoir, monsieur Carrel, et me permettre de m'expliquer. Votre lettre, dans sa forme, est outrageante pour la feuille que je dirige ; si je vous apportais, à vous homme d'honneur, une déclaration outrageante pour le National, ne feriez-vous pas ce que je fais à présent, ne refuseriez-vous pas, non la réclamation, mais les termes dans lesquels elle serait conçue, car c'est là ma seule prétention ? Relisons la lettre, et vous-même en modifieriez la forme ne fût-ce que par égard pour moi, de qui vous n'avez jamais eu à vous plaindre.

Ramené par ces paroles, Carrel, non sans quelque surprise intérieure de ma part, consentit à ma proposition. Nous reprénon la lettre et la discutons phrase par phrase. Lui-même, impatient parfois, mais toujours poli, retournant à ma demande ce qui avait un caractère blessant, changeant tels passages au gré de concessions réciproques, me donna la lettre, vive encore, mais telle pourtant que je pouvais l'admettre. — C'est bien, dit alors Carrel avec ironie en se levant ; mais ceux de qui vous dépendez permettront-ils que cette lettre soit insérée ? Monsieur, répondis-je, elle sera textuellement dans le numéro de demain, ou bien c'est à un autre que moi que vous aurez affaire dans ce cabinet.

— Voilà parler, dit-il, puis il entama quelques réflexions générales sur la situation politique, qu'il termina par des paroles obligantes pour moi. Suivant lui, ma loyauté ne s'accommoderait pas longtemps de la déplorable direction imprimée à nos affaires. — Tôt ou tard, ajouta-t-il, vous viendrez à nous. Ce à quoi je répondis en riant qu'il me permettrait bien de faire pour lui la même prédiction... il prit congé.

Je soumis immédiatement la lettre à nos patrons assemblés en ce moment, en déclarant qu'il fallait consentir à l'insertion intégrale, ou bien nommer à l'instant même un autre rédacteur en chef. On pouvait voir, sous la rature, le texte primitif de la lettre, et je gagnai beaucoup en considération dans l'esprit de ces messieurs, quand on vit ce que j'avais obtenu d'un homme aussi peuaniable que Carrel. La lettre fut donc insérée et lui-même vint le lendemain nous faire, en gants blancs, une visite où il se montra fort gracieux. Dans la suite, nous eûmes çà et là l'occasion de nous rencontrer, et je n'eus qu'à me louer de ses manières jusqu'au-duel fatal qui mit fin à ses jours.

P. A. Dufau.

A l'appui des souvenirs de M. Dufau, on peut encore citer le duel de Carrel avec M. Roux de Laborie. On sait que ce duel eut pour cause la controverse des partis républicain et légitimiste sur la question de savoir si la duchesse de Berry était enceinte. Le parti légitimiste niait la grossesse, le parti républicain l'affirmait.

Le Journal de Nice rappelle qu'à MM. Thiers et Carrel, qui ont condamné les coalitions, il faut joindre M. Guizot.

— Quelle émotion ? demande inquiète la comtesse.

— Vous savez bien... Vous l'avez oublié... C'était si peu de chose. Mais moi, je suis une enfant et cela s'est gravé dans mon esprit naïf et faible. Ma pensée, malgré moi, s'y est arrêtée. C'est comme un éclair de folie qui aurait traversé mon cerveau, et je me disais, mon Dieu, s'il existait cependant des intérieurs de famille où tout cela existait. Mais il n'y en a pas, il ne peut y en avoir, n'est-ce pas maman ?

— Tu es brûlante, tu as la fièvre ! dit la comtesse comme pour faire diversion à ces paroles. Le comte, lui, ainsi que sa femme, d'ailleurs, était inquiet de la cause de cet évanouissement, mais la jeune fille parlait toujours.

— On commence par se dire vous, puis on oublie presque son nom, et l'on s'appelle monsieur, madame, comme des étrangers.

— Mais ne pense donc plus à cela, c'est un enfantillage.

— Oh ! je n'y pense plus, crois-le bien, petit père, et ce n'est pas de vous que je parle. Je ne pourrais pas même le supposer. C'est toujours l'impression de ce vilain rêve que je vous raconte. Oui, on s'habitue à se traiter de la sorte... la froideur engendre l'ennui, et l'ennui la mésintelligence. Le charme de l'intimité s'évapore, on ne se plaît plus ensemble, les caractères se heurtent. On voyage pour s'éloigner, le père d'un côté, la mère de l'autre. On s'habitue enfin à ne plus vivre ensemble, on est séparée... séparé, c'est-à-dire la ruine de toute affection, la mort de la famille. On vit comme si on ne se connaissait pas. Voici l'affreuse situation qui s'est dessinée sous mes yeux. J'ai eu peur. Oh ! non pas que cela puisse nous atteindre, vous dans le passé et moi dans l'avenir, mais à la pensée seule que cela pouvait exister. Mon amie Lucie d'Ambarès m'a raconté qu'une fois, à une représentation de théâtre, elle s'est trouvée mal. Moi plus expérimentée,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 Septembre 1868.

JEANNE.

PAR

ANGELO de SORR.

II. (Suite)

Et le comte tomba à genoux. Au même instant une porte s'ouvrit et le général apparut. A la vue de son neveu aux pieds de sa femme, il eut un geste de désespoir et disparut aussitôt.

Mais cette petite scène comique ne fut aperçue de personne.

— Rélevez-vous, monsieur !... dit la comtesse avec fermeté. Pendant ces huit ans il n'est pas sorti de mes lèvres une seule plainte ; mon cœur torturé n'a pas laissé deviner la moindre souffrance. J'ai tout supporté avec courage et résignation, et Jeanne n'a jamais soupçonné que cette heureuse mère, qui venait prier avec elle, pût avoir, par vous, une blessure qui ne se fermaît pas. Pendant ce temps que

La reproduction est interdite.

M. de Courmaceul dit :

« Pour mon compte personnel, a écrit cet homme d'Etat, à la distance et dans le repos d'où je considère aujourd'hui ce bruyant incident, j'incline à croire que j'aurais mieux fait de n'y pas prendre une part active et de rester immobile dans mon camp, au lieu d'en sortir en armes pour aller combattre dans un camp de passage... La coalition, si elle avait fortement ébranlé le cabinet, avait en même temps gravement compromis l'opposition.

» Nous avons manqué de mesure et de prévoyance : nous étions tombés dans le tort commun des partis sous le régime représentatif : l'exagération ; notre seconde faute : l'imprévoyance, fut encore plus grave. Nous n'avions pas pressenti tout l'effet que produiraient sur beaucoup d'hommes sensés, honnêtes, amis de l'ordre, et spectateurs plutôt qu'acteurs dans les luttes politiques, le rapprochement et l'alliance de partis qui se combattaient naguère, et dont les maximes, les traditions, les tendances restaient essentiellement diverses.

Pour extrait : A. Layton.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

La lettre qu'on va lire a été adressée par M. Pastoureau, préfet d'Indre-et-Loire, à M. Pelletan, député, rédacteur de la *Tribune*.

En lisant cette énergique et loyale protestation contre d'abominables et mensongères accusations, qu'elle réduit à néant, nous ne pouvons nous défendre d'un profond sentiment d'indignation et de tristesse : d'indignation, en voyant l'abus qu'une partie de la presse fait de la liberté dans un but de diffamation et de calomnie ; de tristesse, en songeant qu'il suffit au premier écrivain venu de dénaturer des faits, d'altérer, de falsifier des textes, pour obliger un homme d'honneur, un magistrat éminent et respecté, à venir s'asseoir sur la sellette, et le forcer de descendre à une justification, devant qui n'a pas le droit de le juger.

Ce qui ajoute particulièrement à notre tristesse, c'est que l'auteur de l'article diffamatoire dirigé contre M. Pastoureau ait pu déclarer, en plein tribunal, que les éléments de son article lui avaient été fournis à Tours même ; c'est-à-dire que chacun de nous peut, à une heure donnée, se trouver en contact, sans le savoir, avec l'inspirateur de cet odieux article, et que le plus honnête d'entre nous ne saurait être assuré d'être à l'abri des lâches agressions, de ses diffamations anonymes !

LADÉVÈZE.

Tours, 28 août 1868.

A. M. Eugène Pelletan, rédacteur en chef de la *Tribune*, à Paris.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez publié, dans la *Tribune* du 23 août, un article relatif à la poursuite correctionnelle intentée par le ministère public contre le *Figaro*, à l'occasion d'un récit, fait par ce journal, qui m'impute d'avoir, comme préfet du Var, en décembre 1851, fait fusiller, à deux reprises et à quatre jours d'intervalle, un insurgé du nom de Martin-Bidaure.

Vous vous étonnez que j'aie déferé à la justice ce récit comme calomnieux et diffamatoire sans l'avoir, en même temps, démenti par la voie de la presse, et vous paraissez en induire que je me trouve dans l'impossibilité d'en contester l'exactitude.

Je sais, Monsieur, qu'un fonctionnaire de l'Empire, dont le dévouement s'est affirmé dès les premiers jours, ne peut trouver en vous qu'un adversaire décidé. — Mais j'ai toujours cru, et je veux croire encore, que les ardeurs de la politique ne peuvent entraîner sciemment un honnête homme dans les voies de la calomnie. C'est pourquoi, au milieu de toutes les attaques violentes, passionnées

plus sensible peut-être, voyant se dérouler cette horrible scène, je me suis évanouie, voilà tout, mes chers parents ; mais je me sens bien mieux, maintenant. Réveillez-moi, rassurez-moi, embrassez-moi bien, et rendez-moi à la réalité heureuse.

— Oui, ma petite Jeanne, mon ange, rassure-toi ; dit sa mère en la couvrant de baisers.

— Dieu soit béni, elle ne se rappelle rien pensa le comte.

— Oh ! cela me fait du bien de me sentir près de vous ; et comme il faut remercier le bon Dieu de nous retrouver tous les trois réunis... bien unis... nous aimant bien les uns les autres, car tu aimes bien maman, n'est-ce pas, père ? Elle est si bonne, si affectionnée, ma pauvre maman, que j'ai vu pleurer ce matin. Mais pleurer de bonheur, et c'est si bon ces larmes-là !

— Si tu allais reposer un instant, Jeanne ?

— Oh ! c'est inutile. Vous sentir près de moi me repose. Mais tu as raison, mère, je vais rentrer m'habiller.

— Donne-moi ton bras.

— Non, père, j'irai seule, restez ensemble, reste avec maman, elle est encore toute émue de la frayeur que je lui ai causée. Seulement, promettez-moi de ne plus me faire de peine. Embrassez-moi bien maman, et vous aussi, monsieur papa, comme tu mériteras bien ce vilain non-là. Allons reste là... Retiens-le maman, il est si bien près de toi...

Jeanne partie, le père et la mère demeurèrent muets et pensifs. Cette enfant ne les avait peut-être pas vaincus encore, mais ils se sentaient bien faibles et n'osaient parler.

— Enfin ! s'écria le général en entrant comme un coup de vent, je puis rentrer. Oui, oui, embrassez-moi, il est bien temps lorsque je suis arrivé depuis ce matin. Mais les oncles viennent après les maris.

— J'étais sortie ce matin, mon oncle.

— Et moi je n'étais pas encore arrivé.

et injurieuses dont je suis devenu l'objet depuis quelque temps dans certains journaux, je veux répondre à tous en m'adressant à vous.

L'article du *Figaro* était diffamatoire et calomnieux. J'ai déposé une plainte, et j'ai dû attendre avec calme que la justice eût fait son œuvre.

Deux jugements successifs du tribunal correctionnel de la Seine, le premier par défaut, le second contradictoire, ont condamné, pour délit de diffamation, l'auteur de l'article, le gérant et l'imprimeur du *Figaro*.

Je reprends désormais ma liberté d'action, et j'en use en démentant publiquement, en ce qui me concerne, les faits que m'a imputés le *Figaro*, et en répudiant toute participation directe ou indirecte au triste épisode de l'insurgé Martin-Bidaure.

Vous dites, Monsieur, que vous ne demandez pas mieux que de me croire sur parole. Les personnes qui connaissent mon caractère privé et ma vie publique savent que j'aurais le droit de réclamer ce privilège. Mais j'y renonce volontiers dans les circonstances actuelles ; et à des allégations qui ne se basent sur aucun document authentique ni sur aucun témoignage digne de foi, je viens opposer des faits précis dont la vérification est facile pour tous.

D'abord, en droit, le département du Var ayant été mis en état de siège le 6 décembre, le général Levaillant ayant, le même jour, fait publier et afficher qu'il prenait le commandement de l'état de siège, se saisissait de tous les pouvoirs et en dessaisissait l'autorité civile, celle-ci, à tous les degrés hiérarchiques, n'a plus eu à prendre ni l'initiative, ni la direction, ni la responsabilité des mesures adoptées pour réprimer l'insurrection et pacifier le pays. En fait, les choses se sont passées ainsi, et la présence du préfet au milieu des opérations militaires n'a plus eu pour but que d'appuyer les troupes de son autorité morale auprès des populations, de partager leurs dangers et de pourvoir à la réorganisation administrative des communes.

Dans l'article du *Figaro*, M. Claretie raconte que, le 10 décembre, au matin, l'insurgé Martin Bidaure fut pris par les troupes en marche sur Aups, conduit devant le préfet et fusillé par ordre de ce magistrat. Cette allégation est doublement fautive. Les trois seuls documents de l'époque qui mentionnent le fait relatif à Martin Bidaure sont : la *Sentinelle* du 16 décembre, le *Toulonnais* du 31 décembre, et le livre publié immédiatement après les événements par M. Maquan, présent sur les lieux. Il résulte de ces documents que, le 10 décembre, Martin Bidaure n'a été conduit devant personne et qu'il n'a été fusillé par l'ordre d'aucune autorité. En effet, suivant la *Sentinelle*, il aurait été tué dans une rencontre en se défendant contre les soldats ; suivant le *Toulonnais* et M. Maquan, il aurait été pris et sabré par les gendarmes. L'insurgé Martin n'a donc pas été conduit devant le préfet ; il n'a pas été fusillé par son ordre. Il eût, du reste, été impossible qu'il en fût ainsi ; car, au moment où le fait avait lieu, le préfet n'avait pas encore quitté Draguignan. En effet, la colonne expéditionnaire, composée de gendarmes et de troupes de ligne et commandée par le colonel du 50<sup>e</sup>, s'était mise en marche dans la nuit du 9 au 10. Le 10, à la pointe du jour, avait eu lieu une rencontre. Sur un insurgé laissé pour mort, on avait trouvé un message du chef de l'insurrection. Cet insurgé était Martin Bidaure. Lorsque le préfet, parti de Draguignan, à huit heures du matin, avec une escorte de cavalerie, rejoignit la colonne, vers dix heures, à 20 ou 25 kil. de Draguignan, le colonel lui raconta ce qui s'était passé et lui montra la dépêche saisie.

Le *Figaro* articule que l'insurgé Martin, qui n'ayant été que blessé, s'était réfugié au château de La Baume, y fut arrêté, le 12 décembre, par ordre du préfet et conduit à Aups ;

Que, le 13, dans cette ville d'Aups, Martin-Bidaure fut fusillé une seconde fois par ordre du Préfet.

Ces deux allégations sont complètement fausses, en ce qui me concerne.

En effet, le 10 décembre, après la déroute des insurgés à Aups, le préfet partit immédiatement pour Salerne où il passa la nuit ; le 11 au matin, il se dirigea sur la ville de Lorgues, y fut reçu par toute la population, fêta la délivrance et le retour des otages qu'avait enlevés l'insurrection trois jours avant. Le préfet rentra, enfin, à Draguignan, le 14 au soir, à une heure avancée.

De son côté, le colonel Trauers, après avoir mis garnison à Aups et à Salerne, arrivait aussi avec ses troupes à Draguignan.

Le 12, de grand matin, la colonne expéditionnaire,

— Oui, oui, je le sais. Comme tout à l'heure, à genoux aux pieds l'un de l'autre. Vous êtes tous les deux parfaitement ridicules.

— Bon ! encore des boutades.

— Comment, des boutades ! Mais est-ce qu'il est permis de s'adorer de la sorte, égoïstes que vous êtes. Que signifie cette lune qui ne quitte pas votre horizon et qui n'a pour vous que des rayons de miel. Que Diab ! vous n'êtes plus à l'âge où l'on se becquette sans cesse et où l'on se renferme comme des jaloux dans un nid, repoussant tout le monde, même ce vieux parent qui vous aime cependant comme un père. Oh ! je sais bien ce que tu vas me répondre Mathilde : « Il s'est absenté quelquefois, et alors j'allais en Bourgogne. » Merci cela m'avance, dit une jeune Ariane soupirant sans cesse, ne parlant que de son mari, Georges par-ci, Georges par-là... et triste ! triste ! il fallait voir ça ; mon pauvre garçon. Heureusement que je savais à quoi m'en tenir : c'était tout uniment scandaleux. Puis madame partait. « Je retourne à Paris, » me disait-elle. Ah ! bien oui ! Paris ! Elle en prenait bien le chemin ! Madame revenait à son nid, elle partait pour Rome, et les amours recommençaient. Oh ! je ne vous le reproche pas, allez, mes enfants, et si seulement cet accès d'amour avait eu pour résultat de me donner un beau neveu qui entrerait aujourd'hui à St-Cyr, qui m'aurait accompagné ce matin à la revue des Tuileries, ah ! je serais le plus heureux des généraux, tandis qu'il faut me contenter d'être le plus heureux des oncles en venant embrasser ma petite Jeanne. Oh donc est-elle ?

— Elle s'habille et va être ici dans un instant. Mais qu'avez-vous fait d'Henri ?

— Il est allé au ministère. C'est un garçon sérieux... comme son père. Ah ! le voilà. Arrive donc ou nous ne déjeunerons jamais.

Le jeune de Valcreuse entra dans le salon. Après les salutations, la comtesse le prit par la main

commandée par le colonel et accompagnée du Préfet, marcha sur Vidauban, où le Préfet réorganisa la municipalité et vint coucher à Lagarde-Freyne, ville située dans les montagnes, à 30 kilomètres de Draguignan.

Après avoir également réinstallé, dans leurs fonctions, les autorités municipales et passé la nuit du 12 à Lagarde-Freyne, la colonne et le Préfet en partirent, le 13 au matin, visitèrent Cogolin et arrivèrent, dans le milieu de la journée, à St-Tropez. Ce port de mer est éloigné de 58 kilomètres de Draguignan, et, par conséquent, de plus de 80 kilomètres d'Aups. C'est à Saint-Tropez que le Préfet se sépara définitivement des troupes. Il s'embarqua immédiatement à bord du vapeur de l'Etat le *Chacal*, commandant de Villeneuve, qui prit la mer et se dirigea sur Toulon. Débarqué en rade, dans la nuit du 13 au 14, le Préfet passa une partie de la journée du 14 en conférence avec l'amiral Hamelin, préfet maritime, le général Levaillant et le Sous-Préfet de l'arrondissement, puis il prit place dans le coupé de la diligence publique, pour rentrer à Draguignan, où il arriva dans la nuit du 14 au 15.

Ainsi, pendant les journées entières des 12, 13 et 14 décembre, le préfet se trouva toujours sans communication possible avec Draguignan, encore moins avec Aups, et dans l'ignorance absolue de ce qui pouvait se passer dans ces localités. Il n'existait alors, dans le département, ni télégraphe électrique ni télégraphe aérien.

Donc, si l'insurgé Martin-Bidaure a été arrêté, le 12, au château de la Baume, conduit à Aups et fusillé dans cette ville, le 14, comme le dit le *Figaro*, ces faits ont eu lieu en dehors de toute participation du Préfet et à son insu, car, il est matériellement impossible qu'il ait pu en avoir connaissance, à cette époque, d'une manière quelconque. La responsabilité de ces actes, s'ils ont eu lieu, ne peut donc atteindre le Préfet, qui n'a pu même en connaître l'existence.

Ce récit est parfaitement conforme au seul document de l'époque qui ait fait mention de l'arrestation et de l'exécution de Martin Bidaure, les 12 et 14 décembre. Ce document est le livre publié, dès 1851, par M. Maquan, l'un des otages saisis par les insurgés et délivré le 10 décembre. Cet écrivain n'a pas fait intervenir le préfet dans son récit. Il a dit que Martin Bidaure fut arrêté par ordre de l'autorité ; mais il avait expliqué que le département était en état de siège ; que l'autorité civile était dessaisie, et dans des lettres, qui font partie du dossier judiciaire, cet écrivain proteste énergiquement contre toute interprétation de son écrit ayant pour résultat d'engager dans cette affaire, à un degré quelconque, la responsabilité du préfet. Je n'ai pas revu depuis seize ans M. Maquan ; il habite maintenant Paris. C'est un homme d'honneur, et je suis convaincu qu'il est prêt à affirmer par sa parole ce qu'il a écrit dans ses lettres.

S'il est un droit incontestable pour l'homme accusé, c'est d'exiger des accusateurs la preuve des faits qu'ils avancent. Non-seulement le *Figaro* n'apporte aucune preuve à l'appui de ses allégations calomnieuses, mais le jugement correctionnel constate qu'il a même altéré sciemment la version du livre de M. Tenot, publié en 1865. Ce livre, dont l'existence m'est restée inconnue jusqu'au mois de juillet dernier, ne cite lui-même aucune autre autorité que celle de M. Maquan. Or le préfet du Var n'est pas mêlé par M. Maquan à l'épisode Martin Bidaure, et cet écrivain, je le répète, proteste avec énergie contre toute solidarité avec le récit du *Figaro*.

Mais, si le *Figaro* n'a pas établi et se trouve dans l'impossibilité de fournir la preuve des faits qu'il raconte, la démonstration du caractère calomnieux de ces faits résulte suffisamment des explications que renferme la présente lettre. Ces explications reposent sur des faits matériels, dont la vérification peut être faite, sur les lieux, par tout homme loyal, en consultant les registres officiels des municipalités et les souvenirs des habitants.

Recevez, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

PASTOUREAU, Ancien Préfet du Var.

## Revue des Journaux

LA PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. Bouchery :

et s'avancant vers son mari, elle lui dit :

— Mon ami, je te présente M. Henri de Valcreuse, un ami de la famille.

A l'aspect du jeune homme, le comte eut un mouvement d'étonnement.

— Vous, monsieur, fit-il ; ah ! c'est trop fort.

Puis se remettant tout à coup, il dit froidement,

— M. Henri de Valcreuse veut-il me faire l'honneur de m'accompagner au jardin afin que nous causions un peu.

— Je suis à vos ordres, monsieur le comte.

Le général et la comtesse ne comprenaient rien à ce ton étonné.

Les deux hommes sortirent lorsqu'ils se trouvèrent seuls, le comte prit la parole.

— Monsieur, pardonnez à mon étonnement, mais vous comprenez que je ne devais pas m'attendre à vous revoir chez moi comme prétendant à la main de ma fille.

— C'est pourtant vrai, monsieur.

— C'est bien vous ; cependant que je vous ai rencontré il y a trois tours à Hombourg.

— Moi-même.

— Mon notaire vous a versé la somme.

Je ne me suis pas présenté chez lui.

— Les fonds sont à votre disposition. Seulement ce qui m'étonne, c'est qu'après cela, vous vouliez épouser ma fille.

— Oui, monsieur, malgré cela je tiens toujours, à devenir votre gendre.

— Expliquez-vous.

— C'est très-facile. Un de mes bons amis, premier clerc chez M. Flaget, votre notaire, sachant que j'allais devenir votre parent, a cru de son devoir de m'incliner sur votre situation vis-à-vis de M<sup>me</sup> la comtesse, et sur le danger que vous courriez à Hombourg. Aussitôt une pensée, inopportune peut-être, mais certainement généreuse, me vint. Je suis un peu l'homme de la spontanéité ; c'est le fait d'une jeunesse

« Le *Siècle* croit découvrir une contradiction entre les paroles prononcées par le maréchal Vaillant au Conseil général de la Côte-d'Or, paroles rassurantes pour le maintien de la paix, et celles qu'a fait entendre le maréchal Niel dans la Haute-Garonne, où le ministre de la guerre a dit « que notre organisation militaire permettait à la France de faire » à son gré la paix ou la guerre. »

» Mais c'est précisément parce que nos forces sont telles qu'une agression contre nous serait de la folie, c'est précisément pour cela que cette folie peut être considérée comme impossible. Où donc le *Siècle* voit-il la une infirmation des assurances pacifiques données par le maréchal Vaillant ?

» Reste la supposition de la France se faisant agresseur ? Or, sur ce point, est-il permis de suspecter les intentions du gouvernement ?

» Sans doute la guerre peut naître, mais c'est une éventualité qui a toujours pesé sur la politique générale des Etats, à quelque moment de leur histoire qu'on se reporte. L'ère de la paix universelle et perpétuelle, l'utopie de l'abbé de Saint-Pierre, ne se réalisera probablement pas de longtemps, quelles que soient d'ailleurs la forme des gouvernements, et leurs relations entre eux ; mais si jamais la France, en possession d'une magnifique armée et gouvernée par un prince sage, a été en état d'imposer envers elle le respect qu'elle pratique envers autrui, s'est assurément aujourd'hui.

LA FRANCE

Le journal la *France* s'exprime ainsi, sous la signature de M. J. Cohen :

« Nous acceptons le système des candidatures gouvernementales, parce que nous ne voulons pas d'hypocrisie et de subterfuge dans les rapports du gouvernement et du pays ; parce que si l'administration n'avouait pas hautement ses sympathies, elle chercherait à les faire triompher par d'autres moyens occultes ; parce qu'il nous paraît juste que le gouvernement, de même qu'il éclaire autant qu'il le peut la conscience des députés sur le vote des lois, éclaire la conscience des électeurs sur le choix de leurs représentants et sur les directions nécessaires de sa politique.

» Ce que nous ne voulons à aucun prix, ce sont les candidatures imposées qui faussent le sentiment public. Sur ce point, nous n'avons jamais hésité ; nous n'avons cessé de provoquer l'intervention des électeurs. C'est à eux de veiller, c'est à eux d'agir, c'est à eux de s'entendre et de faire arriver à l'administration la voix de l'opinion publique et la vérité des situations.

PRESSE.

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. Lefèvre :

« L'arrivée à Paris, du frère de François II et de la fille aînée de la reine d'Espagne, l'invitation qui leur a été faite et qu'ils ont acceptée de passer quelques jours à Fontainebleau, donnent lieu à toutes sortes de commentaires dans le monde diplomatique. On cherche pour quelle raison l'Empereur a retardé de huit jours son départ pour le camp de Châlons. On veut voir, dans la réception distinguée faite aux infants d'Espagne, une sorte d'avertissement indirect à l'adresse de l'Italie et comme des représailles. Le prince Humbert et la princesse Marguerite, sa femme, ont visité la plupart des cours du Nord, et ne sont pas venus visiter celle de France. Cet

peu éprouvée. Je compris le danger que vous menaçait, et pris la résolution de voler à votre secours.

— Vous m'avez en effet, parfaitement secouru !

— Dès mon arrivée à Hombourg je me rendis chez vous. Vous étiez sorti. Je fus à la roulette... Un des habitués à qui je m'adressai vous indiqua à moi, et pour la première entrevue, vous m'apparîtes sous les traits d'un homme que la fièvre du jeu dévorait.

Je ne vis qu'un moyen pour vous parler, et peut-être aussi vous arracher à la pente fatale sur laquelle vous étiez emporté. C'était de parier avec vous. Vous savez le reste. Le ciel s'il est permis de supposer son intervention en pareille circonstance, le ciel me protégea et sauva peut-être la fortune de votre fille en la versant entre les mains de votre futur gendre. Voici le bon que vous m'avez signé.

Et ce disant, Henri déchira le papier.

— Monsieur !

— Vous vous retirâtes, et je remis au lendemain l'entrevue que je voulais avoir avec vous, car vous étiez en ce moment dans un état de surexcitation qu'il fallait laisser tomber. Quand je me présentai à votre hôtel, on me dit qu'après avoir reçu une lettre de France vous étiez parti immédiatement.

— Oui, la lettre de ma femme.

(La fin au prochain numéro.)

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la *Saison*, paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux : 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous enverront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

oublie de la part de l'héritier du roi d'Italie prouve que la reconnaissance n'est pas la vertu dominante de la cour de Florence.

Pour extrait : A. Layton.

**Nouvelles du jour**

L'Empereur et le Prince Impérial sont attendus au camp de Châlons, mercredi ou jeudi.

— Contre les assertions plus ou moins « modestes » du *Figaro* au sujet de l'interdiction de la vente de ses exemplaires sur la voie publique, nous croyons pouvoir affirmer que la mesure qui l'atteint ne se rapporte, de près ni de loin, à la politique. Qui est-ce qui s'occupe de la politique du *Figaro*. On assure qu'il s'agit simplement de faire obstacle à la publication des procès en diffamation, publication interdite par la loi et dans laquelle s'obstine, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier la feuille auxiliaire de M. Rochefort et de la *Lanterne*.

— M. Rochefort étant resté en Belgique, malgré l'engagement pris en son nom, par son avocat devant la cour impériale, le 14<sup>e</sup> numéro de la *Lanterne* n'a pas paru samedi. On dit qu'il a été imprimé et qu'il va être publié à Bruxelles.

— Au moment de mettre sous presse, dit le *Courrier du Gers*, nous apprenons que M. Granier de Cassagnac, député de Mirande et membre du conseil général du Gers, a déposé hier entre les mains de M. le procureur impérial d'Auch une plainte en diffamation et injures publiques contre M. Lissagarey, rédacteur en chef de l'*Avenir*, journal du Gers, et contre M. Barbé, gérant de la même feuille.

La rencontre dont on s'entretenait, depuis quelques jours, comme étant imminente entre M. Paul de Cassagnac et M. Lissagarey, rédacteur du *Libéral du Gers*, a eu lieu hier à Pecq, près de St-Germain. L'arme définitivement adoptée était le fleuret. Après trois engagements pendant lesquels chacun des combattants a fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid, M. Lissagarey a été atteint d'un coup de fleuret audessous du sein droit une syncope s'en est suivie. Lorsque le blessé eut repris connaissance il demanda avec une énergique insistance à continuer le combat; mais les témoins s'y refusèrent avec non moins d'énergie et M. Lissagarey, après avoir reçu les premiers soins des médecins amenés par les adversaires, a pu être transféré à l'hôtel où il était descendu à son arrivée à Paris. La blessure n'est pas sans une certaine gravité; comme toutes celles faites par le fleuret, elle n'a pas saigné et des ventouses ont dû être immédiatement appliquées. En ce moment l'état du blessé est considéré comme satisfaisant.

— Il paraît décidément que l'affaire du féniar arrêté à Lucerne prend les proportions d'un complot contre la vie de la reine d'Angleterre. Malgré le désir qu'on a d'étouffer cette tentative, on pense qu'un procès sera nécessaire.

— Le procès de Nîmes s'est terminé par la condamnation à 500 fr. d'amende du propriétaire de la salle où s'est tenue la réunion électorale, M. Lacy Guillon.

— On a offert 10,000 fr. au pompier Thibault, pour avoir le droit de vendre sa photographie... Nous ignorons la réponse du brave sauveur.

— A partir du 1<sup>er</sup> septembre courant, l'*Evénement*, journal quotidien, donnera chaque jour

**Trois Romans inédits :**

- 1<sup>o</sup> La *Honte*, par Emile Zola;
- 2<sup>o</sup> La *Fausse Bohème*, par Arthur Jaime;
- 3<sup>o</sup> Le *Crime de Saint-Leu*, par Jules Boulabert.

— Il ne se passe pas une liquidation de Bourse sans qu'on ne répande des rumeurs politiques plus ou moins inquiétantes. C'est ce qui est arrivé hier et aujourd'hui. On a dit, dans certains groupes spéculateurs, d'abord que l'Empereur était souffrant, ensuite que des changements ministériels venaient d'être résolus à Fontainebleau.

L'un et l'autre bruit sont d'une parfaite inexactitude.

— On écrit du camp de Lannemezan, qu'une dépêche toute récente fait espérer que l'Empereur, répondant au vœu des troupes, viendra définitivement passer quelques heures au milieu d'elles en se rendant à Biarritz. Les soldats font des préparatifs pour recevoir l'Empereur, qui assistera, dit-on, à une grande manœuvre.

Le camp de Lannemezan se compose des 17<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied, de trois brigades de cavalerie, de trois batteries d'artillerie et d'une section du génie. Ses travaux, comme ceux du camp de Châlons, ont donné les résultats les plus satisfaisants.

— M. Rochefort, dont plusieurs journaux annonçaient le retour à Paris et qui devait, disaient-ils, se présenter aujourd'hui à l'audience de la cour impériale, n'a pas quitté la Belgique.

— Le général Garibaldi a donné sa démission de député au Parlement italien.

— On lit dans le *Figaro* de samedi : « Cette nuit est arrivé à Paris le corps de Mme Hugo, qui va être inhumé à Villequier, près le Havre. Le corps a été accompagné jusqu'à la frontière par MM. Victor Hugo, ses deux fils, A. Vacquerie et Henri Rochefort. »

Pour extrait : A. Layton

**Bulletin Vinicole**

**Correspondances des Départements.**

**Amboise** (Indre-et-Loire), 27 août. — La vigne commence à souffrir des pluies continues que nous avons depuis une douzaine de jours : il est grandement temps que cela finisse, ou nous allons encore récolter du vin de la qualité des années 1866-1867.

**Bandol** (Var), 27 août. — Quelques pluies d'orage ont fait un grand bien aux raisins et leur ont donné la force de mûrir, mais elles sont trop violentes pour détremper les terres qu'elles entraînent, et la vigne n'en a pas profité; espérons que les pluies de l'automne viendront réparer le mal causé par une sécheresse trop prolongée.

Quelques propriétaires auront la moitié de leur récolte, mais beaucoup n'en auront pas le quart.

**Calvisson** (Gard), 27 août. — Nos vignes ont repris toute leur vigueur sous l'influence des pluies que nous avons eues au commencement de la semaine dernière, et que, selon toute apparence, le mal, résultant de la sécheresse de cet été, se réduira, pour la plupart des propriétaires de la Vannage, à la nécessité de retarder la vendange d'une huitaine de jours.

**Cognac** (Charente), 27 août. — Après une sécheresse comme il s'en est vu rarement, voici venues les pluies, dont la continuité serait critique en cette saison et menacerait, comme en 1866, de provoquer la pourriture des raisins avant la maturité. Surtout ceux qui avoisinent le sol, ont déjà commencé à se détériorer sur divers points.

Le mouvement d'achats peut être considéré comme nul; celui des expéditions est extrêmement lent.

**Fronton** (Haute-Garonne), 27 août. — Je vous disais, le 20 juillet, que le commerce avait tort de ne pas traiter quelques affaires à 20 fr. l'hectolitre; j'étais dans le vrai, car nos vins ont haussé de 3 fr. par hectolitre.

Nous avons eu la pluie trois fois depuis ma dernière lettre, mais chaque fois accompagnée de grêle. Nos plus beaux vignobles sont dans un état pitoyable.

Il s'est traité beaucoup d'affaires, et aujourd'hui nos propriétaires refusent 22 fr. de l'hectolitre.

Le peu de vignes qui ont échappé au désastre n'auront qu'une récolte médiocre, à cause de la quantité considérable de grains brûlés. Dans ma dernière, je taxais d'exagération ceux qui estiment le dégât à un quart; je maintiens aujourd'hui qu'ils étaient dans le vrai.

**Gy-sur-Seine** (Aube), 27 août. — Notre vignoble est magnifique, on espère sur une récolte abondante, nos vignes ayant été préservées et de la gelée et de la grêle, et les vins sont en baisse depuis mon dernier bulletin.

**Issoire** (Puy-de-Dôme), 27 août. — Dans mes dernières correspondances, je vous disais que la vigne se présentait sous un bel aspect, et que nous espérons avoir une année abondante et de bonne qualité.

A la chaleur, a succédé une période de pluie; il ne se passe pas un jour sans que nous n'ayons de l'orage.

La grêle est venue frapper notre vignoble et surtout les communes environnant Issoire.

Nous pouvons encore compter sur une année moyenne et une bonne qualité.

**La Rouquette** (Dordogne), 27 août. — La vigne souffrait beaucoup de la grande chaleur, lorsque le 15, dans la soirée, une pluie abondante a ranimé nos espérances et nous laisse espérer une bonne récolte.

Les vins de la dernière récolte sont assez bons, les affaires sont toujours nulles.

**Les Matelles** (Hérault), 27 août. — La pluie bienfaisante des 17 et 18 courant a fait un bien immense aux vignes. Malgré les accidents en tout genre, froids d'hiver, gelées, échouage et orages dont elles ont eu à souffrir, nous pensons néanmoins que le rendement général ne sera pas de beaucoup inférieur aux trois quart de 1867.

La vendange a commencé hier au Château-de-Coulondre. On ne peut encore rien dire du rendement.

(*Moniteur universel.*)

**Bulletin Agricole**

Les avis des halles et marchés des départements constatent, pour samedi, de la baisse sur un certain nombre de places, sur d'autres de la fermeté, et sur plusieurs une baisse assez accentuée. A Paris, les farines disponibles vont de 77.50 à 78 fr. la culasse (157 kil.); mais le mois de septembre étant à 66, même à 65, on comprend que les chiffres du disponible traduisent le débat entre les jours de Bourse et non la situation vraie du commerce. La fermeté domine sur les places de l'étranger. Londres vient en hausse de 50 c. par 100 kil., sur le froment. La farine est bien tenue.

Pour extrait : A. Layton.

**CALENDRIER DU LOT.**

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
3	Jeu.	s Maurillon.	Fontanes, Sauzet, Bagnac.
4	Vendr.	s <sup>e</sup> Rose V.	Concois, Moncléra, Capdenac
5	Samed	s Laurent J.	Lalbenque, Déganac, Martel.

Ⓟ P. L. .... le 2, à 4 h. 7 du matin.  
 Ⓞ D. Q. .... le 9, à 10 h. 13 du soir.  
 Ⓞ N. L. .... le 16, à 1 h. 29 du soir.  
 Ⓟ P. Q. .... le 23, à 3 h. 31 du soir.

**Chronique locale.**

La session du Conseil général du Lot a été close samedi dernier. Nous continuerons prochainement la publication des délibérations.

Par arrêté préfectoral du 28 août 1868, M. Laporte (Gaspard), fils, Conseiller municipal, a été nommé Maire de la commune de Labastide-du-Vert, en remplacement de M. Laporte (Guillaume), son père, démissionnaire.

Par arrêté en date du 31 août 1868, M. le Préfet du Lot vient d'accorder au sieur Delbos (Henry), du lieu de Courty, commune d'Ussel, une gratification de 10 fr. à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, le 27 juillet dernier, à l'occasion d'un incendie dans la commune de Lamothe-Cassel.

Par arrêté préfectoral du 7 juillet 1868, il a été créé dans la commune de Marillac, quatre nouvelles foires qui se tiendront annuellement, au chef-lieu de cette commune, les 20 février, 20 mars, 20 juin et 20 septembre.

MM. les Maires sont priés de donner au présent avis la plus grande publicité.

Les facultés des lettres et des sciences ont siégé la semaine dernière à Cahors. Parmi les candidats qui se sont présentés pour les deux baccalauréats, les élèves de philosophie et de mathématiques du Lycée Impérial, se sont fait particulièrement remarquer. Ils ont d'abord obtenu les sept premières places dans les séries où ils ont composé; puis, sur dix élèves de philosophie, huit ont été reçus bacheliers ès-lettres, dont deux avec mention honorable, et sur sept élèves de mathématiques, cinq ont été reçus bacheliers ès-sciences, dont un avec la même mention. Le succès dans les épreuves qui terminent les études ne peut être poussé plus loin.

Le Bureau de police de Cahors nous transmet l'avis suivant :

Une douzaine de crayons ont été trouvés à Cahors et déposés au bureau de police, par M. Tulet, fils, boulanger, 7 août 1868.

Deux portes-monnaies ont été déposés au bureau de police de Cahors, l'un par M. Blanc (Alphonse), le 29 février 1868, l'autre par M. Rodolphe (Jean-Baptiste), 10 juin 1868.

Un sac de toile, contenant du plomb de chasse a été déposé au bureau de police par M. Rossi (Jean-Jacques), de Cahors, le 9 juin 1868.

Un certain nombre de feuilles de papier timbré, à divers timbres, trouvé sur la route de Laroque, ont été déposées au bureau de police, par M. Soudaine, ouvrier au chemin de fer, à Cahors, le 25 juin 1868.

Une cuillère en argent a été déposée au bureau de police, par M. Riffoul, sabotier à Cahors, le 23 août 1868.

On nous écrit de Roc-Amadour :

« Monsieur, je viens vous demander quelques lignes de votre journal pour y annoncer notre grande Retraite de Septembre. Elle commencera le 7 au soir et finira le 15. Le public chrétien, qui vous lit, ne sera pas fâché d'apprendre que cette retraite doit être prêchée par deux Pères Dominicains, bien connus déjà, et que Monsieur de Cahors veut bien en présider les exercices. Un des deux religieux nous restera tout le mois et prêchera chaque jour, pour donner sa-

tisfaction aux pèlerins qui, empêchés ou voulant éviter la foule, aiment à visiter le sanctuaire après la retraite. Il y aura, le 7 et le 15, illumination des remparts. »

Le *Pays* publiait hier, sous la signature de M. Henry de Lagarde, l'article suivant, en tête de ses colonnes :

Le journal *Le Nord*, en des termes que nous regrettons, parce que nous les estimons peu convenables et peu dignes d'un journal habitué à se respecter, reproche à S. Exc. M. le maréchal Canrobert « de ne pas daigner aller signer au Conseil général du Lot dont il fait partie pour le canton de Gramat. »

Le *Nord* affirme — bien gratuitement — que les habitants de ce canton se plaignent de ce qu'ils ne soient pas représentés, et de ce que le maréchal Canrobert ne s'occupe pas de leurs affaires. « Il y a beaucoup à dire sur ce point, » ajoute traitreusement cette feuille.

Il y a à dire ceci : L'armée de Paris, que commande le maréchal Canrobert, fait depuis deux mois environ, dans la plaine de Saint-Maur et sous les yeux de son commandant en chef, l'apprentissage des nouvelles armes. Toutes les divisions, infanterie et cavalerie, y ont été successivement appelées et y ont pratiqué, avec une précision remarquable, les nouveaux exercices du tir. En ce moment-ci, c'est, croyons-nous, la 3<sup>e</sup> division qui occupe le camp de Saint-Maur, et ces manœuvres coïncident avec les conseils généraux.

Le maréchal a pris les ordres de l'Empereur, qui a jugé sa présence nécessaire pendant toute la durée de ces exercices, et les intérêts particuliers — nullement compromis d'ailleurs — ont dû céder en cette circonstance devant une considération dont l'importance n'a, ce nous semble, nul besoin d'être démontrée.

Quand aux réflexions du *Nord*, qui se permet d'insinuer qu'un maréchal de France, un sénateur, dédaigne les fonctions de conseiller général et fait trop d'honneur « à ces faquins d'électeurs qui l'ont nommé, » il suffit de les citer pour que l'électeur en apprécie le mauvais goût et la mauvaise inspiration.

On nous écrit de Gramat :

Hier, samedi, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole St.-Charles, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne. Les trois classes réunies formaient une vaste salle, dont trois côtés étaient garnis des divers travaux de dessin exécutés par les élèves avec un goût qui a heureusement étonné les assistants et les nombreuses personnes qui avaient auparavant visité cette belle exposition.

Monsieur Charles Mercié, fondateur de l'école qui, comme les années précédentes, avait bien voulu revenir au milieu de ses chers protégés, couronner leurs efforts et les encourager de nouveau, a fait son entrée à 2 heures; il était entouré de presque tous les membres de sa famille, qui, comme toujours, ont voulu lui témoigner leur sympathie pour cette œuvre si philanthropique.

A ses côtés ont pris place, sur l'estrade d'honneur, le Clergé, Monsieur le Maire, et les membres du Conseil municipal.

Une société choisie remplissait la salle : le goût si connu de nos Dames et de nos jeunes Demoiselles ne nous avait pas fait défaut, en cette circonstance, toutes les plus fraîches toilettes avaient été réservées pour cette fête.

Après l'*Aurore des prix*, par Faubert, chanté par les élèves, M. Mercié, dans une éloquente improvisation, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a démontré, dans les termes les plus chaleureux, l'utilité et les avantages de l'instruction et du travail.

Les élèves ont ensuite joué deux petites pièces : 1<sup>o</sup> *Un bon cœur fait pardonner bien des étourderies*; 2<sup>o</sup> *Donatien et Rogatien devant Rictiovar, préfet des Gaules*, suivi d'un autre morceau de chant : *La Loterie*.

Monsieur l'abbé Darnis, aumônier des Invalides, notre compatriote, a développé dans une allocution familière, la nécessité de l'instruction au double point de vue social et religieux.

Enfin, après la distribution des prix et des livrets sur la Caisse d'épargne, offerts par la famille Mercié, Monsieur Charles Mercié a félicité les élèves de leur travail et de leurs succès qui sont sa plus belle récompense, et les a invités à redoubler d'ardeur pour l'année scolaire qui va s'ouvrir.

Nous sommes heureux, en constatant les progrès considérables de ces jeunes enfants, de rendre hommage à l'intelligence et au dévouement infatigable du frère Libérat, supérieur de l'école et de ses jeunes collaborateurs.

Encore quelques années et l'école St.-Charles pourra occuper un des premiers rangs dans le département du Lot.

A Monsieur Mercié, toute notre gratitude.

Les élèves qui ont obtenu le plus de succès sont :

- MM. Merles Léopold, 14 nominations; Grimal Jean, 12; Scoubrié François, 12; Taubé Alphonse, 11; Méric Pierre, 10; Courtieu Pierre, 9; Taubé Auguste, 8; Miallet Julien, 7; Hironnelle Marty, 7; Roussinque Vincent, 6; Vincent Antoine, 5; Sépède Armand, 9; Franchoval Henri, 9; Delsahut Arsène, 7; Merle Constant, 7; Vitrac Henri, 9; Amadiou Jean-Pierre, 6; Bessières Henri, 6; Magal Joseph, 5.

A. ORLIAC.

Par décision impériale du 18 août, M. Pagès intendant militaire de la garde impériale vient d'être nommé intendant général inspecteur.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

**Naissances.**  
Août  
31 Gauze (Marie-Antoinette), à Regourd.  
31 Frécheville (Rose), à la Citadelle.  
31 Lacassagne (Henri-Jean), quai Bullier.  
2 Septembre Martory (Auguste) rue Impériale.  
**Décès.**  
31 Enfant du sexe masculin né-mort, des époux Dutil et Manville.  
1<sup>er</sup> Septembre — Bédrunes (Augustin), terrassier. 43 ans, célibataire, Inglandières.  
1<sup>er</sup> Gaubert (Louis) 10 jours, faubourg Cabessut.  
2 Delmas (Antoinette), 80 ans, cours fénelon.  
2 Bares (Rose-Catherine), 14 mois, faubourg St. Georges.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 23 Août 1868.  
17 versements dont 3 nouveaux 2545 42  
10 remboursements dont 6 pour solde 2481 65  
Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Jurisprudence.

Le Conseil d'Etat vient de trancher, par la décision suivante, une question de droit qui souvent amène des conflits regrettables dans les communes rurales:

« A qui des communes ou des fabriques paroissiales appartient le produit des souscriptions recueillies au nom des fabriques en vue d'assurer la restauration ou la reconstruction des églises et presbytères? »  
Le Conseil d'Etat a déclaré que les produits de ces souscriptions appartiennent aux fabriques.

Un arrêt du Conseil d'Etat a décidé que la contribution des portes et fenêtres n'est due que pour les portes donnant directement accès de la voie publique aux bâtiments d'habitation. Par suite, il n'y a pas lieu de soumettre à l'impôt une ouverture donnant accès au jardin d'une maison et non à l'habitation, dont la communication avec la voie publique s'opère par d'autres portes. C'est là une question de jurisprudence dont il est bon de ne pas ignorer la solution.

Variétés

**DU SOMMEIL ET DE LA VEILLE.** — Le sommeil est la cessation des fonctions et mouvements volontaires, propres à réparer les pertes causées par l'exercice.

Le sommeil est aussi indispensable à l'homme que l'air et la nourriture, et rien n'abat et n'épuise aussi promptement les forces du corps que sa privation. Après un repas convenable, le corps devient dispos et plus vigoureux et l'esprit plus libre et plus capable d'application. Un sommeil doux, tranquille, proportionné à l'âge, au tempérament, à la saison, et pris à des heures convenables, entretient la souplesse des membres, excite la transpiration, répare les forces perdues pendant la journée.

Le sommeil trop prolongé a pour effet : d'affaiblir le corps, de le faire engraisser, de le rendre lourd et paresseux, d'abrutir l'intelligence en lui faisant perdre son activité naturelle.

La privation du sommeil trouble la digestion, dispose aux maladies du cerveau, aggrave le caractère et augmente la sensibilité des nerfs, affaiblit le corps et le rend susceptible de contracter des maladies.

En général, l'heure la plus convenable pour se coucher est vers les dix heures : on se trouve, par ce moyen, en état de se lever entre cinq et six heures du matin. Quelles délices, dans la belle saison, de jouir des prémices d'un beau jour et de goûter la fraîcheur d'une belle matinée !

La tranquillité de l'âme est encore nécessaire pour goûter les douceurs d'un sommeil salubre. Les grandes passions troublent nos facultés intérieures, agitent nos sens et tiennent tout notre être dans une espèce de mouvement convulsif incompatible avec un sommeil bien-faisant.

Si l'on veut avoir un sommeil doux et tranquille, il ne faut pas beaucoup manger le soir ; l'estomac chargé d'aliments digère difficilement ; on s'agit dans le lit, on se remue et l'on se fatigue. En vain appelle-t-on le sommeil : et s'il vient s'emparer des sens agités, il est accompagné de rêves pénibles.

La longueur du sommeil dépend du tempérament, de l'âge et de la saison. Six à sept heures de sommeil suffisent pour les gens d'un âge fait, sept à huit sont nécessaires aux jeunes gens ; il en faut neuf aux enfants, aux femmes et aux personnes d'une faible complexion.

Les vieillards qui dorment six heures doivent être contents et jouir d'une bonne santé.

La meilleure façon de se coucher est de se placer sur le côté droit et d'avoir le corps étendu : dans cette situation, toutes les parties solides sont dans une position favorable.

Les personnes replètes, pituiteuses et sujettes aux étouffements et à l'asthme, ne doivent jamais se coucher sur le dos ; dans cette position la respiration est gênée et la pituite incommodée beaucoup.

Les personnes qui sont menacées de graviers, ou qui ont des douleurs de reins, doivent se coucher presque sur le ventre.

Il est bon d'avoir la tête plus haute que le reste du corps ; on respire plus aisément et la circulation du sang est plus facile.

Il est nécessaire d'être assez couvert dans le lit, afin de procurer une transpiration favorable ; c'est s'exposer à des rhumatismes cruels que d'être découvert dans le lit : même en été, il ne faut pas cependant se couvrir au point de suer. La transpiration modérée est salutaire ; la sueur forcée affaiblit et énerve. Un lit trop mollet n'est pas sain, et surtout en été.

(La Ferme).

EXÉCUTION DE BELGRADE.

On écrit de Belgrade, à la *Correspondance du Nord-Est* :

Depuis qu'elle a recouvré son indépendance, la Serbie n'a que trop souffert des bouleversements causés par des prétentions dynastiques. C'est là ce qui peut expliquer en partie la rigueur avec laquelle le tribunal a fait application de la loi dans le procès de Topchidéré.

Hier, à cinq heures du soir, la sentence a été lue publiquement aux quinze accusés, quatorze ont été condamnés à mort, un seul à cinq ans

de prison.

Les accusés ont entendu l'arrêt avec le calme imperturbable qu'ils ont montré pendant tout le cours du procès.

Après cette formalité, les prisonniers ont été reconduits à la forteresse, accompagnés d'une foule qui les accablait d'outrages et leur criait continuellement : Soyez maudits !

Aujourd'hui, à six heures du matin, l'arrêt a été exécuté dans une plaine, hors de la ville, entre le Danube et le petit chemin conduisant à Vichnisa. Les condamnés ont été amenés peu après cinq heures. Tous avaient déjà les bras liés d'une corde dont les bouts pendaient par derrière. Leurs figures étaient pâles, mais leur sang-froid et leur courage étaient toujours les mêmes. Quelques-uns fumaient des cigarettes que leur donnaient les soldats.

La sentence leur fut lue une seconde fois ; après quoi plusieurs se dirent adieu. Les quatre frères Radovanowitch s'embrassèrent, puis les cadets baisèrent la main du frère aîné. Sima Nénadowitch s'approcha de son cousin Svétozar et de l'intendant du prince Karageorgewitch, Andréa Wélistowitch, et les embrassa. L'intendant qui, hier encore pendant l'audience ne pouvait se tenir sur ses jambes tant il était malade, ce matin avait retrouvé ses forces et se tenait assez bien debout devant la mort.

Devant une fosse longue de quinze mètres environ étaient plantés quatorze poteaux chacun à un mètre l'un de l'autre. Chaque condamné fut lié par derrière à son poteau. Ensuite on banda les yeux au premier à droite, et sur un signe de l'officier commandant, quatre gendarmes tirèrent sur lui à une distance de quatre à cinq pas. Le corps fut détaché aussitôt et jeté dans la fosse. Ensuite on banda les yeux au second, et ainsi de suite jusqu'au quatorzième. Le même mouchoir blanc servit à bander les yeux de tous les quatorze. Les plus coupables se trouvaient à la fin de la file. Svétozar Menadowitch, le directeur du bagne, était le dernier : Kowa Radovanowitch, qui a mutilé la figure du prince Michel déjà renversé, était l'avant-dernier. Chaque fois qu'un cadavre tombait dans la fosse, des malédictions partaient de la foule.

La fusillade a duré à peu près 25 à 30 minutes. Un *douloureux* accident a eu lieu dans le cours de l'exécution : une des balles tirées contre le quatrième condamné a fait un ricochet et est allée atteindre au front un officier de service qui tomba raide mort. Le peuple qui se trouvait derrière l'officier, recula un peu, mais, du reste, ce triste épisode n'arrêta pas l'exécution et fut à peine remarqué au milieu de la fusillade.

Vers les sept heures, tout était fini ; malgré l'heure matinale et malgré une note du *Vidondan* qui avait annoncé l'exécution pour six heures du soir, une foule de cinq à six mille personnes se trouvaient sur la place.

La *Nouvelle Presse libre* ajoute à ce cruel récit le détail suivant :

Le dernier condamné exécuté a été Scotozar Menadowitch, beau frère du prince Karageorgewitch. On peut se faire une idée des terribles angoisses par lesquelles a dû passer ce malheureux, qui, treize fois, avant que vint son tour, dut entendre un quadruple coup de feu et le râle suprême de ses compagnons. Je ne veux pas parler ici des outrages que les soldats se sont permis sur les cadavres encore chauds. Après la dernière décharge, la fosse commune a été immédiatement comblée et la terre nivelée à la surface.

Pour extrait : A. Layton.

(MAISON HENRI IV) INSTITUTION VALETTE

L'Etablissement reste ouvert aux élèves que leurs parents désirent faire travailler pendant les vacances. Les cours se font, le matin, de 8 heures à 11, et le soir, de 2 à 5.

A partir du 4 septembre, il sera organisé, dans l'Etablissement un cours de révision pour préparer les aspirants aux baccalauréats, aux examens de la session de Novembre.

**L'AVENIR NATIONAL**, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, Jules MARIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POCHET (sciences naturelles), et une *Variété littéraire*, par M. Frédéric MOIN.

L'*Avenir national* a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'*Avenir national* publie chaque semaine une *Revue des théâtres* par M. Etienne Arago, et une *Revue hebdomadaire* par M. Henry FOURQUIER, et chaque quinzaine un *Feuilleton scientifique* par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POCHET (sciences naturelles), et une *Variété littéraire*, par M. Frédéric MOIN.

L'*Avenir national* contient chaque jour un *Bulletin de la Bourse* et un *Tableau de toutes les valeurs cotées*, ainsi qu'une *Revue commerciale, industrielle et agricole*, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Les créanciers de la faillite Simon Arlabosse ont été convoqués pour le 29 août, deux heures de l'après-midi, au tribunal de Figeac.

Etude de M<sup>e</sup> Dusser, avoué à Figeac.

Le 20 septembre 1868, l'adjudication des biens immeubles provenant de la succession du sieur Martin Vernet, de Balaguier (Aveyron) aura lieu, à onze heures du matin, dans la maison du sieur Théodorice Delpon, aubergiste à Frontenac.

Cette adjudication se fera en neuf lots.  
(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 27 août.)

Etude de M<sup>e</sup> Marius BÉLLE, avoué à Figeac.

Un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Figeac, le 13 août courant, a déclaré Sophie Angelergues séparée de biens d'avec son mari Jean-Pierre Bringué.

Un jugement du même jour a prononcé la séparation de biens de Jeanne Valette et de Jean Valette son mari.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 22 août.)

Chambre de commerce de Figeac.

Déclaration de faillite, des sieurs Jean-Pierre Bringué et Jean Bringué, marchand de Bestiaux à Felzens.

**Etude de M<sup>e</sup> Louis Bousquet-Ponté, avoué à Figeac.**  
Le 1<sup>er</sup> octobre 1868, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles provenant de la saisie faite à l'encontre des Tinsou de Lissac. Ladite adjudication se fera en un seul lot, sur la mise à prix de 100 fr.  
(Extrait de l'*Echo du Quercy*, de Figeac, n<sup>o</sup> 53.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M<sup>e</sup> DAMBERT, avoué.

Le 25 septembre 1868, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon, aura lieu la vente des immeubles saisis au sieur Pierre Boyé, propriétaire, à St-Projet. Mises à prix : 4<sup>er</sup> lot 10,000 fr. — 2<sup>e</sup> lot 4,000 fr. — 3<sup>e</sup> lot 2,000 fr. — 4<sup>e</sup> lot 4,000 fr. — 5<sup>e</sup> lot 1,500 fr.

Les créanciers de la faillite d'Eugène Monsour, liquidateur à Martel, sont convoqués pour le 7 septembre, à 9 heures du matin, au tribunal de commerce de Souillac.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 20 août.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

**TONIQUE APÉRITIF**  
**STOMACHIQUE VIN DE BELLINI FÉBRIFUGE**  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOS PRINCIPAUX :  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice 9, Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL.

**A Vendre ou à Louer**  
**LE CAFÉ IMPÉRIAL**  
Avec ces accessoires — S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Gervais  
Bail 7 ans. On offre toute facilité pour le paiement.

**A Vendre**  
Deux bons Chiens-courants. On les donnera à l'essai.  
S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq, (Lot).  
Propriétaire-gérant : A. LAYTON.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

**DE CAHORS A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 11 h. du soir.  
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.  
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

**A VENDRE**  
**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**  
EN ENTIER OU A PARCELLES  
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :  
Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contigu et attenant à la route départementale n<sup>o</sup> 11.  
S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.  
Toutes facilités pour le paiement.

Trois mois 17 fr.  
Six mois 34 fr.  
**LE TEMPS**  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef : A. NEEFTZER  
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.